

**Procès Verbal de la réunion du Conseil de l'École Doctorale de philosophie réuni en
formation plénière
le lundi 16 février 2015**

Présents : Matthieu Amat, Éric Beauron, Audrey Benoit, Bernadette Bensaude-Vincent, Bertrand Binoche, Christian Bonnet, Jean-Baptiste Brenet, Marie-Dominique Couzinet, Michel de Fornel, Philippe Büttgen, Laurent Jaffro, Ramine Kamrane, Max Kistler, Sandra Laugier, Anna Monjaret, Pierre-Marie Morel, Delphine Olivier, (17)

Ont donné une procuration : Hugues Jallon (procuration à Bertrand Binoche), Emmanuel Renault (procuration à Pierre-Marie Morel) (2)

Excusés : Dominique Paquet, Charlotte Van Essen (2)

La réunion commence à 17h37.

1. Approbation du PV du précédent conseil

Pierre-Marie Morel ne prend pas part au vote. PV adopté à l'unanimité des votants.

2. Examen de la demande d'intégration de l'équipe PHARE

Mme Nathalie Sigot, accompagnée de Mme Élodie Bertrand, rejoint la réunion. En complément du document qu'elle a envoyé le vendredi 13 février à l'ED, document transmis aux membres du conseil par l'intermédiaire de l'ED, elle fait un exposé sur la composition, les axes de recherche et la politique scientifique de l'équipe PHARE. Voir : <https://phare.univ-paris1.fr/>

B. Bensaude-Vincent demande si le centre possède des séminaires sur l'éthique économique. La réponse est négative.

R. Kamrane demande si le centre anime des séminaires doctoraux. La réponse est positive.

P.-M. Morel demande confirmation du principe selon lequel PHARE n'acceptera, parmi les doctorants en philosophie, que ceux dont le sujet est en rapport avec l'économie. La réponse est positive.

A. Monjaret demande des précisions sur la proportion entre enseignants-chercheurs et membres du CNRS au sein de PHARE. Il lui est répondu qu'il y a un membre CNRS.

Mmes Sigot et Bertrand quittent la réunion et la discussion sur l'intégration de PHARE s'engage entre les membres du conseil.

P.-M. Morel souligne que l'intérêt des doctorants doit être pris en compte en premier lieu.

B. Bensaude-Vincent demande si l'intégration de PHARE entraînerait un partage des contrats doctoraux avec PHARE. La réponse est positive.

M. Amat demande si cela concerne les étudiants ayant déjà fait des études d'économie ou concerne aussi les philosophes.

L. Jaffro souligne que l'ED d'économie refuse la candidature aux contrats doctoraux aux purs philosophes.

B. Binoche soulève la question de l'affiliation à PHARE des enseignants de l'UFR de philosophie et demande des éclaircissements à ce sujet. Il ajoute que les cas de L. Jaffro et de R. de Calan sont clairs, bien que ce dernier ne soit pas HDR, mais qu'à cette date, J. Salem est toujours au CHSPM et A. Charrak au Cerphi.

Ch. Bonnet suggère qu'on suive dans l'avenir le cas de Paes Muller, doctorant de L. Jaffro, en accordant une dérogation aux doctorants qui souhaiteraient trouver place au sein de PHARE.

L. Jaffro souligne que la commission des thèses a refusé cette pratique, et que le Président de l'Université a exprimé sa préférence pour une intégration de l'équipe plutôt que pour la dérogation.

P.-M. Morel indique que la position de la Présidence de l'Université ne lui paraît pas si tranchée.

L. Jaffro insiste sur le fait que PHARE s'occupe de l'histoire de la pensée économique et que l'interdisciplinarité fait partie des missions des écoles doctorales. Il signale par ailleurs le cas de Cyril Selzner, ancien doctorant de l'UFR de philosophie, qui travaille actuellement au sein de cette équipe. Il ajoute qu'il ne faudrait pas limiter la liberté de recherche des enseignants.

P.-M. Morel estime que cette liberté, qui ne saurait être remise en cause, ne passe pas nécessairement par l'intégration de PHARE.

Ph. Büttgen revient sur l'importance de la liberté de recherche, mais ajoute que l'ED de philosophie, qui est une petite unité avec cinq centres de recherche et qui partage avec une autre ED de philosophie à Lyon la particularité d'être monodisciplinaire, perdrait cette spécificité importante en intégrant PHARE.

S. Laugier marque son accord avec Ph. Büttgen. Elle ajoute que les solutions de pluridisciplinarité sont multiples et qu'elle ne pense pas que l'intégration de PHARE aille dans le sens de l'intérêt de l'UFR.

P.-M. Morel rappelle que les évaluations successives et très positives de l'AERES semblent encourager le maintien de la structure actuelle de l'ED.

L. Jaffro revient sur l'historique de la demande d'intégration de PHARE, regrette les hostilités à ce projet et pense que l'ED est tout à fait capable d'intégrer une nouvelle équipe tout en préservant son équilibre.

À propos du projet de rapprochement entre PHICO et le droit comparé, P.-M. Morel indique que la collaboration avec les juristes n'amènera pas l'ED à changer de structure. Il envisage deux solutions concernant les doctorants qui souhaiteraient travailler au sein de PHARE : la dérogation, comme cela s'est déjà une fois pratiqué ; la codirection de thèse entre un centre affilié à l'ED et PHARE.

L. Jaffro ne considère pas la solution comme satisfaisante. Ces restrictions pourraient donner l'impression d'un traitement inégal entre les enseignants chercheurs, selon qu'ils appartiennent ou non à PHARE. Il est pour une intégration sans restriction de PHARE.

B. Binoche proteste contre toute arrière-pensée de ce genre.

B. Bensaude-Vincent dit que la pluridisciplinarité n'est pas toujours considérée comme un avantage au sein de l'université et qu'elle a elle-même souffert de son profil interdisciplinaire. Elle prône l'ouverture.

On passe au vote (pour ou contre l'intégration de PHARE à l'ED de philosophie).

Oui : 3

Blancs : 3

Non : 13

La demande d'intégration de PHARE est rejetée.

Engagement est pris par le Directeur de l'ED, que :

- les doctorants inscrits à PHARE, et dirigés par des collègues philosophes, pourront inscrire leur sujet de recherche au sein de l'ED de leur discipline (y compris donc l'ED de philosophie). Les conditions de leur inscription et de leur formation doctorale ne seront pas différentes de celles des autres doctorants de l'ED de philosophie.
- les philosophes de PHARE titulaires d'une HDR pourront bien entendu continuer à exercer leur droit à encadrer des thèses dans leur discipline.

3. Budget 2015

Le budget 2014 et la prévision du budget 2015 sont présentés par R Kamrane. Il souligne que plus de la moitié du budget est consacré aux missions des étudiants, ainsi qu'aux doctorales et aux appels d'offre de l'ED. La priorité budgétaire va donc directement à l'encouragement de la recherche étudiante.

4. Informations du directeur, inscriptions et réinscriptions, CIES

P.-M. Morel attire l'attention du conseil sur l'obligation de plus en plus rigoureuse pour les doctorants de s'inscrire chaque année et de payer leurs droits d'inscriptions, qui devront avoir été réglés en intégralité au moment de la soutenance.

L. Jaffro ajoute que la commission recherche examine actuellement ce problème.

B. Binoche dit que la commission s'est montrée particulièrement ferme à ce sujet.

P.-M. Morel informe le conseil que désormais, pour pouvoir soutenir au cours de l'année civile, il est obligatoire que l'autorisation de soutenance soit signée avant la fin du mois d'octobre de cette même année (décision de la commission recherche du 3 février).

5. Parcours de formation 2015, séminaire doctoral

P.-M. Morel indique que les heures complémentaires pour participation des enseignants de l'UFR à la formation doctorale ne peuvent être comptées dans le service d'enseignement et demande s'il y a des volontaires parmi les membres du conseil.

L. Jaffro note que cela ne lui paraît pas poser problème, mais il propose de lancer un appel général au-delà du conseil.

P.-M. Morel acquiesce. Il informe le conseil que Francesca Merlin n'assurera plus l'organisation du séminaire doctoral et qu'il faudrait que quelqu'un d'autre s'en occupe. Il suggère comme thème « Figures de l'expérience ».

L. Jaffro note qu'étant donné que les collègues étrangers sont priés de participer à ce séminaire, on ne saurait fixer un thème.

La proposition de P.-M. Morel est adoptée par le conseil.

6. Préparation de la campagne des contrats doctoraux

P.-M. Morel aborde la question de l'organisation de la prochaine campagne d'attribution des contrats doctoraux. Il demande l'autorisation du conseil pour faire appel à des experts extérieurs si nécessaire. Sa proposition est adoptée.

Les dates pour les jurys des contrats doctoraux sont fixées selon le calendrier suivant :

Admissibilité : 16 juin 2015 à 9h, salle 1908, centre PMF.

Admission : 23 juin 2015 à 14h, salle 1908, centre PMF.

7. Propositions de coopération internationale

Les propositions de collaboration avec la SSAS de l'Université La Sapienza de Rome et le réseau The European Phd-Network in philosophy, présenté par l'IHPST, sont adoptées.

Il est décidé que la question des thèses rédigées en langues étrangères serait débattue lors de la prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 19h40.